



Committee on Rules of Procedure, Immunities and Institutional Affairs  
*Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles*

## AUX MEMBRES DE LA COMMISSION DU RÈGLEMENT, DES IMMUNITÉS ET DES AFFAIRES INSTITUTIONNELLES

SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

### Carnet de Bord

29 avril 2010

**La Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles**, réunie le 28 avril 2010 à Strasbourg, sous la présidence de M. Haibach (Allemagne, PPE/DC), en ce qui concerne :

- **30 % au moins de représentants de chaque sexe au sein des délégations nationales de l'Assemblée** (rapporteur : M. Greenway, Royaume-Uni, GDE) : a approuvé un rapport et adopté un projet de résolution à l'unanimité et a chargé le rapporteur de les présenter à la réunion de la Commission permanente de novembre 2010 (Turquie) ;
- **Code de conduite des corapporteurs pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe** : a désigné M. Mignon (France-Uni, PPE/DC) rapporteur, a examiné une note d'information préparée par le secrétariat, et décidé de revenir sur la question à sa prochaine réunion ;
- **Auto-évaluation des parlements nationaux européens : lignes directrices procédurales** (rapporteur : M. Gross, Suisse, SOC) : en l'absence du rapporteur, a pris note des six réponses adressées par les membres de la commission au questionnaire qui leur avait été adressé, a demandé à ceux qui ne l'ont pas encore fait d'y répondre dans les meilleurs délais et a décidé de revenir sur la question lors d'une prochaine réunion ;
- **Représentation équitable des partis ou groupes politiques dans les parlements des Etats membres aux délégations à l'Assemblée parlementaire** : a examiné et approuvé à l'unanimité un avis au Bureau, et a chargé son Président de le transmettre au Président de l'Assemblée et de solliciter du Bureau le renvoi pour rapport à la commission au vu de l'importance de la question ;
- **Un critère obligatoire pour la procédure de sélection des candidats à la Présidence de l'Assemblée parlementaire** : a examiné une proposition de résolution présentée par Mme Postanjyan et plusieurs collègues, qui lui a été renvoyée par le Bureau pour consultation sur les suites à y donner, et, suite à un échange de vues, a chargé son Président d'informer le Bureau que la commission considérait qu'aucune suite ne devait y être donnée ;

cc. Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire  
Directeur Général, Directeurs et agents du Secrétariat de l'Assemblée parlementaire  
Secrétaires des délégations nationales de l'Assemblée  
Secrétaires des groupes politiques de l'Assemblée  
Observateurs auprès de l'Assemblée

Secrétaire Général du Congrès  
Directeurs Généraux  
Directeur de Cabinet du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe  
Secrétaire du Comité des Ministres  
Directeur de la Communication  
Représentations Permanentes auprès du Conseil de l'Europe

– ***Prochaines réunions :***

- Paris (Bureau du Conseil de l'Europe), 3 juin 2010, à 9 h 30,
- Strasbourg, durant la 3<sup>ème</sup> partie de session de l'Assemblée (21 – 25 juin 2010).

Mario Heinrich, Valérie Clamer